



Jeanne d'Artois : mais que venait-elle faire en Béarn ?

Une tradition historiographique veut que le Béarn ait louvoyé habilement entre les royaumes de France et d'Angleterre, constituant de facto une principauté plus ou moins indépendante, position dont le point culminant est la déclaration de Gaston Fébus en 1347 dans laquelle il déclare tenir le Béarn de « franc alleu », ce qui veut dire sans lien féodal connu.

Cette vision est un peu schématique. Evoquons par allusion la vicomtesse Marie, arrière-petite-fille de Gaston IV le Croisé, qui en 1170 fait allégeance au roi d'Aragon ; elle épouse en 1171 un seigneur catalan Guillermo de la famille Moncade (cette famille qui dirige ensuite le Béarn est l'une des plus puissantes familles de Barcelone). La volonté personnelle de Gaston VII Moncade a été de centrer ses efforts sur le flanc nord des Pyrénées ; son règne ne peut toutefois démentir que le Béarn « mouvait » des terres du duc d'Aquitaine-roi d'Angleterre, car suite à ses révoltes Gaston VII est fait temporairement prisonnier par le roi-duc Edouard 1er d'Angleterre. Et à la fin de sa vie, il semble qu'il ait recommandé à sa fille Marguerite une plus grande fidélité au roi d'Angleterre, qui, il est vrai, était source de subsides. Pourtant par ailleurs, il a promis Marguerite dès 12 ans, puis l'a mariée en 1267 à l'héritier du comté de Foix, Roger Bernard III, dans le dessein clair de poser les jalons d'un état frontalier d'une certaine envergure. Tous ces éléments ont été clairement décrits par Pierre Tucoo-Chala. Gaston VII ne pouvait cependant ignorer l'affinité francophile des comtes de Foix : elle va prendre une tournure qu'il n'avait sans doute pas prévue.

En 1290, succèdent à Gaston VII sa fille Marguerite et le mari de celle-ci, le comte de Foix Roger-Bernard. Leur fils, le futur Gaston 1^{er}, a épousé en 1301 Jeanne d'Artois, princesse capétienne ; c'est dire le prestige dont bénéficient les Foix-Béarn auprès des Capétiens. Dans ce billet, nous cherchons à mieux comprendre le rang de cette Jeanne, et surtout pourquoi elle intervient dans notre vicomté, avec une titulature de province (l'Artois) située tout au nord de la France actuelle.

Il convient de remonter au roi de France Louis VIII. Celui-ci a plusieurs fils, l'aîné est Louis, qui deviendra Louis IX (Saint-Louis) ; le second est Robert, le troisième Alphonse. Se dessine alors une transition entre la tradition de partage égalitaire de l'héritage et la volonté émergente d'assurer la pérennité du domaine royal, impliquant de ne pas le diviser à la succession. La formule mise en place est celle des « apanages » : elle donne aux frères du roi une partie des terres récemment acquises, de façon qu'elles restent dans la famille tout en lésant moins les cadets. C'est ainsi qu'Alphonse reçoit différentes terres dont le Poitou : il devient pour l'histoire Alphonse de Poitiers, fondateur de bastides quand il devient comte de Toulouse ; il ne se déplacera que deux ou trois fois en Poitou et passe l'essentiel de sa vie à Vincennes. Robert de son côté reçoit l'Artois en 1237 : lui et ses descendants seront désormais qualifiés « d'Artois », mais Robert est bien un membre de la fratrie royale capétienne. Ces étiquettes géographiques sont un peu trompeuses : exit l'énigme d'un territoire nordique, ce sont des territoires que ces princes administrent, dont ils ne sont pas originaires, et où ils ne se rendent qu'à l'occasion.

Robert d'Artois meurt en croisade en 1250 ; lui succède son fils dit Robert II d'Artois qui va s'avérer l'un des brillants capitaines de guerre du clan capétien : présent à Tunis en 1270, il rétablit ensuite l'ordre en Navarre (où l'autorité de sa sœur était menacée), intervient de même en Sicile, puis à Naples. On le retrouve dirigeant l'ost royal en Guyenne en 1296, mais il est dès l'année suivante

présent dans la guerre des Flandres, il est d'ailleurs tué à Courtrai en 1302. Il a eu trois descendants, dont Philippe, père de sept enfants parmi lesquels Jeanne qui nous occupe ici.

Comment s'est fait le rapprochement entre cette famille capétienne et la famille dirigeant le Béarn ? Dans la guerre de Guyenne, lorsque Robert II d'Artois est appelé à rejoindre le front des Flandres, c'est Roger Bernard III de Foix Béarn qui est choisi pour le relayer à la tête de l'ost royal en 1297 : le comte de Foix s'était illustré notamment deux ans plus tôt lors du siège de Saint-Sever. On ne sait s'ils s'étaient connus auparavant, en tout cas il est impensable que ces deux chefs de guerre ne se soient pas rencontrés en 1296 et sans doute grandement estimés. Il devient alors envisageable, sinon très probable, que les conversations en marge des batailles aient permis échanges et spéculations : Roger Bernard a plusieurs filles mais un seul enfant mâle, Gaston, alors âgé de 10 ans, de son côté Robert, de 28 ans son aîné, a une petite-fille de 7 ans... La paix survenue, Roger Bernard monte à Paris en 1301 pour négocier ce mariage avec Philippe le Bel : Jeanne est en effet bel et bien descendante de roi de France en ligne directe, ce n'est pas une vague alliée du clan capétien.

Devenu son époux, Gaston 1^{er} se montre un actif participant aux batailles, il guerroye en Flandres, et décède d'ailleurs dans un château royal des suites de maladie contractée là-bas. C'est donc Jeanne qui en 1318 devient en titre vicomtesse de Béarn, après une transition assurée par Marguerite. A ce titre et usant des ressorts du pactisme (respect préalable des coutumes avant d'être reconnu vicomte), Jeanne accède à différentes demandes, dont la première reconnaissance des droits des Ossalois sur le Pont-Long, dans une charte dite « de la dame Jeanne » le 2 juillet 1319. Cette princesse intéresse donc tout particulièrement les Ossalois.

Dominique Bidot-Germa a eu l'occasion de relater l'étrange destin de cette femme, qui plus tard fut mise en prison et y resta 23 ans. Il replace ce douloureux épisode dans le cadre de conflits qui ont marqué l'émergence des réformes préluant aux Etats modernes ; il rappelle la part active qu'y avait pris Gaston VII. Les textes ne donnent pas les détails du conflit dirigé contre Jeanne et ses conseillers directs : on peut donc également supposer que ces Capétiens ont orienté leur politique, comme le fit Alphonse de Poitiers en Agenais, aux détriments des grands barons ; ou encore que le destin du comté de Toulouse ait marqué les esprits béarnais : faute de descendant d'Alphonse de Poitiers, ce territoire avait été intégré purement et simplement à la couronne de France. En accordant ce mariage, il serait étonnant que Philippe le Bel et ses retors conseillers n'aient pas eu des arrière-pensées comparables. La longueur de l'emprisonnement de Jeanne laisse supposer également des faits de mœurs ayant permis sa condamnation également par Philippe VI, mais à l'époque il n'était pas rare que soient fomentées des rumeurs pour faire aboutir des condamnations politiques.

Jean-Paul Valois
Collaboration Daniel Trallero.

Références

Bidot-Germa (D.). Des Moncade aux Foix-Béarn : autour de Marguerite Moncade (vers 1245-1318) et de Jeanne d'Artois (1283-vers 1351). Nouveaux regards sur le patrimoine médiéval de Gascogne, Rencontres médiévales, dir. Valois (J.-P.), 2014, Nay, Amis de Nay et de la Batbielle, 41-58, disponible sur <https://bastides64.org/publications/forum-medieval/>

La vie de Robert II d'Artois a fait l'objet de plusieurs publications de Xavier Hélyary ; sur l'utilisation d'affaire de mœurs avec des arrière-pensées politiques, voir les travaux de Julien Théry.

Généalogie

